

NUMERO DE RATTACHEMENT

S44.G03.05.002 : Numéro de rattachement Agirc-Arrco

A quoi sert le numéro de rattachement ?

Le numéro de rattachement est la référence permettant aux institutions de retraite complémentaire et aux groupes de protection sociale d'identifier facilement l'entreprise et le salarié déclaré dans leur système d'information. Si ce numéro reste facultatif, il est fortement recommandé de le faire figurer dans la déclaration.

Où trouver le numéro de rattachement ?

L'entreprise peut se faire préciser le numéro de rattachement auprès de ses institutions de retraite complémentaire. Chaque institution présente un numéro exceptionnel à sa propre gestion. Une liste mise à jour chaque année présentant la définition du numéro de rattachement et le document de référence auquel l'entreprise peut se référer pour retrouver celui-ci peut-être consulté sur les sites www.net-entreprises.fr et www.agirc-arrco.fr (Rubrique "Entreprises" – Sous rubrique "N4DS" ou "espace Spécialiste de la Paie" - Référentiel Agirc Arrco).

Faut-il indiquer le n° de contrat avec l'Institution de Retraite Complémentaire ?

Le numéro de rattachement correspond le plus souvent au numéro de contrat avec l'institution de retraite complémentaire. Toutefois, cette information n'est pas forcément la seule devant figurer dans cette rubrique (il convient de vérifier les informations requises dans la liste citée ci-dessus).

Le n° de rattachement à une caisse présent dans la structure S44.G03.05.002 est-il attribué à chaque salarié ou à chaque entreprise ?

Ce numéro de rattachement est spécifique à chaque institution, les deux cas pouvant être rencontrés ; se référer au Guide des numéros de rattachement par institution sur les sites www.net-entreprises.fr et www.agirc-arrco.fr (Rubrique "Entreprises" – Sous rubrique "N4DS" ou "espace Spécialiste de la Paie" - Référentiel Agirc Arrco).